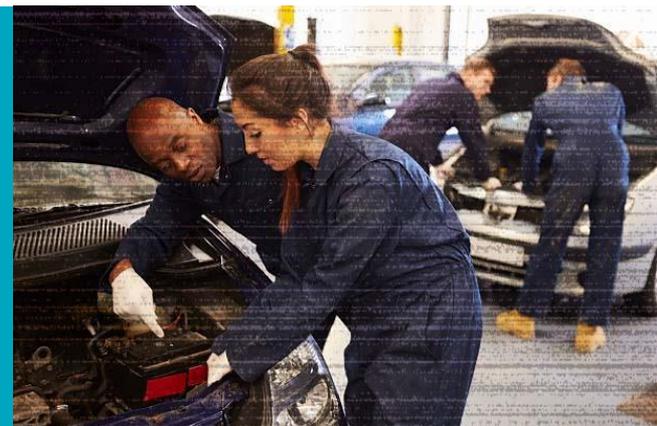
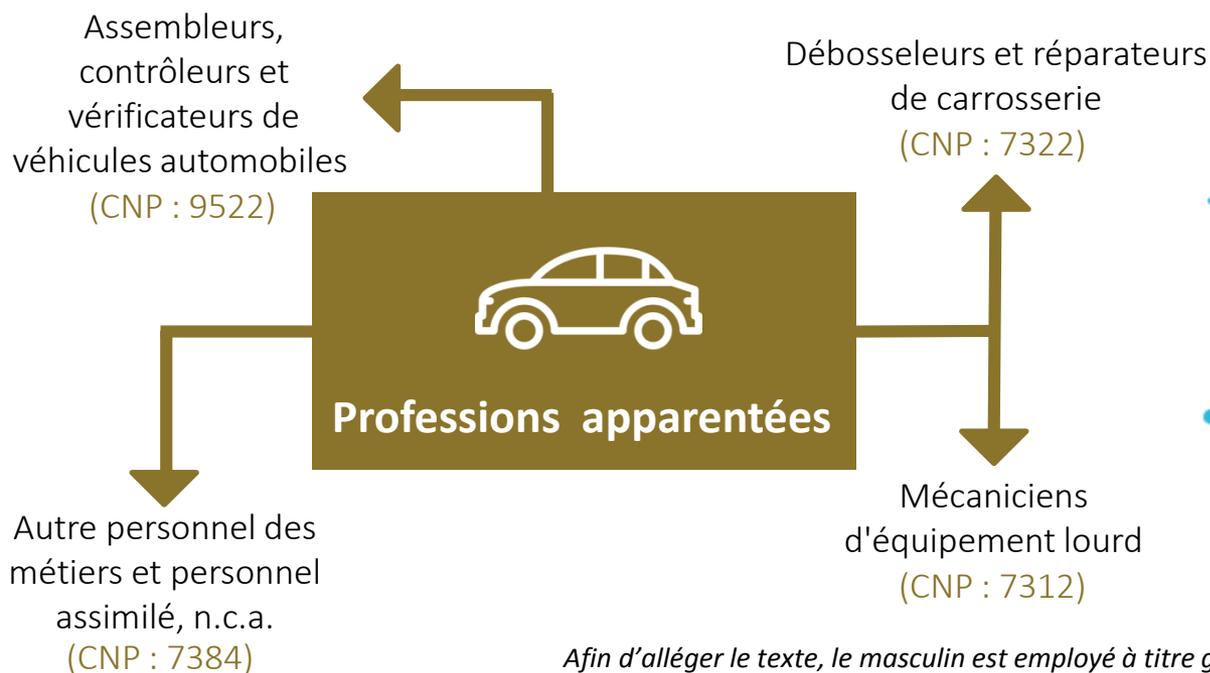


MÉCANICIENS/MÉCANICIENNES ET RÉPARATEURS/RÉPARATRICES DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DE CAMIONS ET D'AUTOBUS (CNP : 7321)



Les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus inspectent, établissent un diagnostic pour localiser les défauts, réparent et entretiennent les systèmes et éléments mécaniques, électriques et électroniques des véhicules automobiles, des autobus, des camions légers et des camions lourds de transport routier. Ils travaillent pour des concessionnaires d'automobiles, des garages, des représentants de commerce en poids lourds et en remorques, des centres d'entretiens et des stations-service, des garages spécialisés, des sociétés de transport et des commerces ayant des ateliers d'entretien et de réparation d'automobiles.



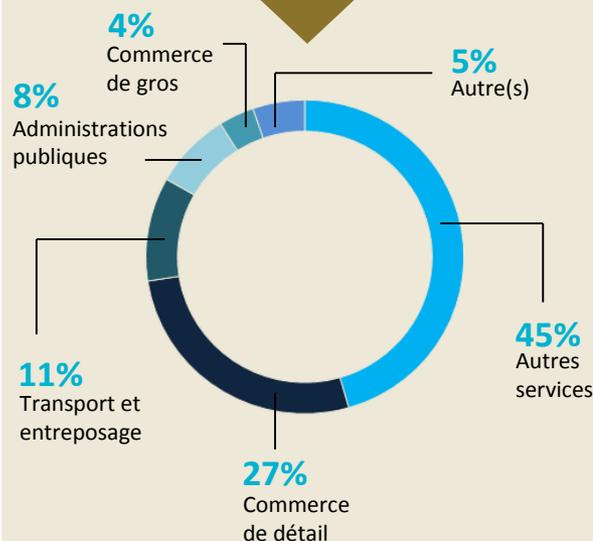
Un diplôme d'études secondaires et un **apprentissage** de quatre ans comme mécanicien de véhicules automobiles est habituellement exigé.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- vérifier les commandes et discuter avec les surveillants des travaux à exécuter;
- observer le fonctionnement des moteurs en marche, essayer les véhicules sur la route et vérifier les éléments et les circuits des véhicules à l'aide d'appareils de diagnostic informatisés et autres appareils, pour repérer et isoler les défauts;
- essayer les systèmes réparés et les régler selon les spécifications de bon fonctionnement du manufacturier;
- effectuer des opérations d'entretien périodique telles que la vidange d'huile, la lubrification et la mise au point;
- discuter avec les clients des opérations effectuées, de l'état général des véhicules et des réparations qui devront être faites dans l'avenir.



Exemples d'appellation d'emploi

Mécanicien de boîtes de vitesses

Réparateur de remorques de camions

Mécanicien d'autobus

1 182

Demande prévues
2017-2026

19,30 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.